

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

SALVADOR CAETANO



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir

INTRODUCTION

La croissance du Groupe Salvador Caetano SGPS, S.A., holding haut de gamme et intégrateur, directe ou indirectement, de l'univers entrepreneur qui constitue le Groupe Salvador Caetano (ci-après GSC ou Groupe), exige une réflexion approfondie et responsable sur toutes les matières susceptibles de refléter les Valeurs et l'Éthique Professionnelle assumées par le Groupe. Dans toutes nos entreprises, nous reconnaissons l'importance de toujours garder à l'esprit les principes qui régissent et guident notre stratégie et la manière dont ils doivent être internalisés et effectivement mis en pratique par tous nos Collaborateurs.

Pour le GSC, l'objectif principal de ce Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle est précisément d'uniformiser et de faire comprendre à tous - en interne et en externe - quels sont nos devoirs et nos valeurs fondamentales.

Il est donc attendu que ces règles deviennent un véritable guide de conduite, contribuant à la consolidation de l'image et du rôle du GSC et au renforcement des relations de confiance avec tous les stakeholders, à savoir les Actionnaires, les Collaborateurs, les Prestataires de Services, les Organismes Gouvernementaux, les Régulateurs, les Communautés Locales, les Clients, les Fournisseurs, les Concurrents et les Médias.

Nous comptons sur l'engagement de tous pour donner l'exemple en adoptant les principes énoncés ici. La pratique d'une conduite responsable et éthique dans la manière dont nous développons notre activité, en honorant les Valeurs d'Être Caetano, est un devoir pour tous ceux qui font partie du Groupe Salvador Caetano.

Être Caetano. **C'est nous.**

CODE DE CONDUITE
ET D'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE I. PORTÉE ET APPLICATION



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir



1. Le présent Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle (ci-après également dénommé le Code) est applicable aux titulaires des organes sociaux des sociétés du GSC, ainsi qu'à toutes les autres Personnes qui travaillent ou fournissent des services au GSC, quelle que soit l'Entreprise dans laquelle elles exercent leur activité ou leur type de relation de travail.

2. Le présent Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle peut également être appliqué aux Représentants, Auditeurs Externes et aux autres Entités fournissant des services, sur une base permanente ou occasionnelle, à toute entreprise du GSC.

3. Aux fins du présent Code, les Personnes mentionnées aux points 1 et 2 ci-dessus sont dénommées Collaborateurs.

4. Le présent Code s'applique, nonobstant toutefois d'autres dispositions légales ou réglementaires auxquelles les Personnes et Entités incluses dans son champ d'application sont liées, notamment en raison de leurs fonctions.

CODE DE CONDUITE
ET D'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE II. PRINCIPES D'ACTION



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir

Le GSC a toujours été, est et sera sur le marché avec intégrité, honnêteté et respect pour tous ceux avec qui il est en relation.

Tous les Collaborateurs du Groupe, quelles que soient leurs fonctions, outre leur devoir de respect des lois en vigueur, doivent guider leur conduite à tout moment dans le respect des principes fondamentaux suivants:

1. Responsabilité et Brio Professionnel

Tous les Collaborateurs doivent agir dans le strict respect des responsabilités qui leur sont confiées, en exerçant leurs fonctions dans le strict respect de la description du poste, en suivant les instructions qui leur sont légitimement données par leurs Supérieurs et en assumant les conséquences de leurs actions ou omissions dans l'exercice des activités auxquelles ils sont affectés.

Les Collaborateurs devront utiliser le pouvoir qui leur est délégué de manière réfléchie et non abusive, en prenant toujours en considération les intérêts de la Société et la poursuite de ses objectifs, à savoir la sauvegarde du patrimoine du GSC.

D'autre part, les Collaborateurs devront motiver l'esprit d'équipe, être solidaires des décisions qui peuvent être prises, agir sans discrétion, avec transparence, rigueur et vérité, en évitant tout conflit d'intérêt et toute attitude pouvant affecter l'image de l'Entreprise dans laquelle ils travaillent et du GSC.

Les Collaborateurs du Groupe Salvador Caetano doivent connaître et respecter la réglementation en vigueur (règlements et procédures internes) applicable à leur activité et/ou relation professionnelle.

2. Innovation et initiatives

Au sein du Groupe Salvador Caetano, les nouvelles idées doivent être activement encouragées comme moyen d'amélioration continue de nos produits et services. Dans ce contexte, les erreurs qui peuvent survenir dans la mise en œuvre de ces nouvelles idées doivent être tolérées et même encouragées comme une étape vers le succès.

Les Collaborateurs doivent être totalement ouverts à la mise en œuvre de nouveaux processus et outils de travail, à l'engagement dans la mise à jour de leurs connaissances et à l'optimisation de leurs compétences professionnelles.

3. Relations Interpersonnelles

Le Groupe Salvador Caetano s'engage à promouvoir une atmosphère cordiale au sein de l'Entreprise, essentielle au bien-être et à la bonne performance de ses Collaborateurs. De même, tous les Collaborateurs sont censés contribuer à la création d'un bon environnement de travail, fondé sur des critères de loyauté, de respect mutuel, de politesse et d'équité. Les Collaborateurs doivent également adopter des principes de coopération, de travail en équipe et de responsabilité dans la poursuite de l'excellence et de la réussite.

Le Groupe Salvador Caetano rejette les pratiques discriminatoires et promeut l'égalité des chances pour tous, ainsi que le droit à l'intégrité morale et à la dignité sur le lieu de travail.

4. Respect des Droits de l'Homme et du Travail

Le Groupe Salvador Caetano respecte et s'engage à promouvoir les droits fondamentaux de ses Collaborateurs et à leur assurer des conditions de travail dignes, comme le prévoit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et conformément à la législation nationale du travail applicable.

Ainsi, les Entreprises du Groupe Salvador Caetano assument comme un engagement:

a) N'accepter aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé, ni à tolérer de telles pratiques de la part des tiers qui lui fournissent des produits ou des services. Dans le cas des jeunes travailleurs, âgés de moins de 18 ans, mais qui ont atteint l'âge minimum légal pour travailler, le Groupe Salvador Caetano garantit leur emploi conformément à la loi applicable et les protège de tout type d'activité pouvant mettre en danger leur santé ou leur sécurité.

b) Interdire les actes de violence physique ou psychologique, en condamnant toute forme de coercition ou de violence physique ou verbale, y compris le harcèlement sexuel, visant à porter atteinte à la dignité du Collaborateur ou à créer un environnement hostile.

c) Orienter ses politiques de travail afin de promouvoir l'égalité des chances et le respect des Personnes en harmonie avec les Valeurs d'Être Caetano. Par conséquent, les comportements discriminatoires fondés sur la race, l'ethnie, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'idéologie, l'opinion politique, la religion ou tout type de condition physique ou sociale ne sont pas admis.

d) Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, en éliminant les discriminations et en valorisant les compétences techniques et l'attitude, indépendamment du sexe, ainsi que la rémunération correspondante. Sur la base de ces pratiques, il doit également encourager la diversité de sa Gestion aux Corps Sociaux, s'assurant comme un Groupe capable de répondre aux défis d'un monde de plus en plus global et inclusif.

5. Conflit d'Intérêts

Les Collaborateurs doivent agir de manière indépendante, impartiale et loyale envers le Groupe Salvador Caetano et en dehors de tout intérêt – que ce soient les leurs ou ceux d'autrui. Dans ce cadre:

a) Les Collaborateurs doivent s'abstenir d'intervenir ou d'influencer la prise de décisions qui peuvent avoir une incidence sur les Personnes auxquelles ils sont ou ont été liés par des liens de parenté ou d'affinité ou sur les entités avec lesquelles ils collaborent ou ont collaboré.

La participation à des activités susceptibles de concurrencer ou d'interférer avec les activités des Entreprises du Groupe Salvador Caetano, et en cas de conflit d'intérêts potentiel, les Collaborateurs et les Prestataires de Services sont tenus de le signaler immédiatement, par écrit, à leur supérieur, par e-mail (compliance@salvadorcaetano.pt) ou en remplissant le formulaire de signalement d'irrégularités disponible sur le site du Groupe Salvador Caetano.

6. Embauche et Développement Professionnel

Dans les processus de sélection et d'embauche des Collaborateurs et des Prestataires de Services, la participation des membres de la famille sera autorisée (indiqués par le Collaborateur lui-même ou non), à condition que les principales conditions suivantes soient sauvegardées : tous les candidats seront soumis aux étapes du processus de recrutement ; il n'y aura aucune faveur ou privilège, quel que soit le degré de parenté ; certaines embauches de membres de la famille, que ce soit pour les Collaborateurs ou les Fournisseurs, peuvent nécessiter la validation du Conseil d'Administration du Groupe Salvador Caetano, SGPS, S.A, et, lorsque cette embauche se fait au niveau des membres de la famille des Collaborateurs qui occupent des postes de direction, il est impératif de le faire.

Le Groupe Salvador Caetano s'engage à veiller à ce que les rémunérations accordées à ses Collaborateurs soit conforme aux exigences légales. Les politiques et initiatives intégrées d'embauche, de rémunération et de progression professionnelle ont pour objectif principal de valoriser et de retenir le Capital Humain à fort potentiel et à haute performance.

7. Confidentialité de l'information

Les Collaborateurs sont tenus de protéger la confidentialité de l'information des affaires à laquelle ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions, à savoir celle relative au Groupe Salvador Caetano et à ses Clients et Fournisseurs, et ne doivent pas utiliser les connaissances internes pour obtenir des avantages personnels

Toutes les communications relatives à l'information confidentielle interne et aux données personnelles émises par tout Collaborateur du Groupe Salvador Caetano ne peuvent être adressées à des tiers, sauf autorisation expresse du destinataire, conformément

à la législation en vigueur sur la Protection des Données.

En cas de cessation de leur contrat de travail, les Collaborateurs sont tenus de restituer toute l'information confidentielle, telle que les documents et les fichiers de stockage d'informations, bien comme le terminal informatique.

Le respect du devoir de confidentialité, ainsi que du secret professionnel lui-même, devra se poursuivre même après la fin du mandat, l'extinction de la relation de travail ou de la prestation de services.

8. Corruption, Pots-de-vin et Pratiques Assimilées

Le Groupe Salvador Caetano soutient les pratiques professionnelles transparentes et équitables et ne tolère aucune forme de corruption active ou passive ou de trafic d'influence.

Les Collaborateurs du Groupe Salvador Caetano refuseront toute offre qui peut être considérée ou interprétée comme une tentative d'influencer l'entreprise ou le Collaborateur. En cas de doute, le Collaborateur doit signaler la situation, par écrit, à son supérieur, par courrier électronique (compliance@salvadorcaetano.pt) ou en remplissant le formulaire de signalement d'irrégularités disponible sur le site du Groupe Salvador Caetano.

De même, aucun Collaborateur ne peut offrir un cadeau ou un autre avantage qui pourrait être perçu comme une tentative d'influencer un processus décisionnel actuel ou futur ou comme une récompense pour une décision déjà prise. En cas de doute, le Collaborateur devra signaler la situation, par écrit, à son supérieur, par e-mail (compliance@salvadorcaetano.pt) ou en remplissant le formulaire de signalement d'irrégularités disponible sur le site corporatif du Groupe Salvador Caetano.

9. Utilisation des biens et des ressources du Groupe

Les Collaborateurs doivent protéger et assurer la bonne conservation du patrimoine des Entreprises (locaux, équipements et autres) et utiliser les ressources de manière efficiente et responsable, en évitant le gaspillage. De même, les Collaborateurs doivent s'abstenir d'utiliser les biens du Groupe Salvador Caetano pour leur propre bénéfice ou pour le bénéfice de tiers.

Les bases de données des Clients et des Fournisseurs, la documentation technique, le hardware et les logiciels, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et industrielle représentent un actif de grande valeur pour le Groupe Salvador Caetano et, par conséquent, les informations qu'elles contiennent doivent être traitées avec une extrême prudence et ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles liées aux activités du Groupe Salvador Caetano et de ses Entités affiliées.

L'utilisation du courrier électronique et d'internet mis à la disposition des titulaires des organes sociaux et des Collaborateurs sera limitée aux questions liées aux affaires du Groupe Salvador Caetano, et les utilisateurs s'abstiendront d'utiliser ces moyens à d'autres fins.

10. Utilisation des réseaux sociaux

Le Groupe Salvador Caetano reconnaît l'importance des réseaux sociaux en tant que plateforme de communication importante. Tous les Collaborateurs doivent être conscients des opportunités, mais aussi des risques que représentent les réseaux sociaux, en particulier lorsqu'ils publient des informations susceptibles de porter atteinte aux intérêts et à la réputation du Groupe, de ses marques, produits, services et activités.

Il est donc du devoir de tous les Collaborateurs lorsqu'ils mentionnent le Groupe Salvador Caetano dans leurs courriels et leurs comptes personnels/privés:

a) S'assurer que le contenu de leurs commentaires en ligne n'entre pas en conflit avec les valeurs et la vision du Groupe, en s'abstenant, en cas d'opinions polémiques ou impliquant des convictions politiques et religieuses, d'impliquer le Groupe Salvador Caetano.

b) S'assurer que la communication n'est pas obscène, diffamatoire, menaçante ou discriminatoire à l'égard d'une autre Personne ou entité, y compris le Groupe Salvador Caetano, ses Collaborateurs, Partenaires et/ou Individus ou Organisations liées aux affaires et à l'activité de la Société.

c) Savoir que les directives relatives à la confidentialité et au secret des informations sont également applicables dans le cadre des réseaux sociaux.

Les Collaborateurs du Groupe Salvador Caetano sont tenus de respecter les normes énoncées dans la Politique des Réseaux Sociaux du Groupe Salvador Caetano, disponible pour consultation sur le Portail du Collaborateur.

11. Environnement et Développement Durable

Le Groupe Salvador Caetano et ses Collaborateurs devront s'engager à réduire les impacts de leur activité sur l'environnement et à promouvoir la durabilité, conformément aux principes de la Politique Environnementale.

12. Santé et sécurité au travail

Le Groupe Salvador Caetano vise à fournir un environnement de travail sain et sûr à tous les Collaborateurs et Prestataires de Services. Chacun doit coopérer au respect des règles établies en matière de santé et de sécurité au travail, en informant ses supérieurs de toute déviation observée, afin de garantir que la sécurité des personnes, des locaux, des équipements et des biens de l'entreprise ne soient jamais mis en danger.

CODE DE CONDUITE
ET D'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE III. RELATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir

1. Relations avec les Actionnaires

Le Groupe Salvador Caetano a pour objectif fondamental de créer de la valeur pour ses Actionnaires grâce à l'excellence de ses performances et à la durabilité de ses affaires. Il s'engage également à mettre à disposition en temps utile les informations nécessaires de manière vraie, transparente et précise.

2. Relations avec les Organes Gouvernementaux

Le Groupe Salvador Caetano et ses Collaborateurs s'engagent à assurer le respect total des lois nationales et internationales applicables dans toutes ses activités. À aucun moment, les Collaborateurs ne doivent, au nom du Groupe Salvador Caetano, directe ou indirectement, prendre des mesures qui violent les lois et règlements applicables à son activité industrielle et/ou commerciale.

Le Groupe Salvador Caetano veille au respect de toutes les obligations fiscales, en enregistrant et en déclarant toutes les transactions effectuées.

3. Relations avec les Organismes de Réglementation

Le Groupe Salvador Caetano fournira inconditionnellement toute la coopération demandée par les Autorités de Surveillance et de régulation des activités industrielles et/ou commerciales.

4. Relations avec la Communauté

En développant notre activité, nous reconnaissons la nécessité de contribuer au développement durable des lieux où nous opérons et d'entretenir des relations de coopération avec les Communautés en soutenant les institutions sociales, culturelles et universitaires.

5. Relations avec les Clients et les Fournisseurs

Le Groupe Salvador Caetano considère qu'agir avec intégrité dans ses relations avec les Clients et les Fournisseurs est une condition préalable à une relation réussie à long terme. Il est donc du devoir de tous les Collaborateurs de se comporter de manière hautement professionnelle et correcte dans leurs relations avec les Clients et les Fournisseurs.

Le Groupe Salvador Caetano et ses Collaborateurs s'engagent à assurer le respect des règles et pratiques de sécurité en vigueur dans ses Entreprises. Le Groupe Salvador Caetano s'abstiendra d'entretenir des relations avec des Fournisseurs qui ne sont pas alignés sur les principes de ce code d'éthique et sur ses valeurs et sensibilisera activement ses Collaborateurs à cet effet.

6. Relations avec les Concurrents

Le Groupe Salvador Caetano croit en la concurrence loyale et entretient une relation professionnelle, respectueuse et cordiale avec ses Concurrents. De cette façon, nous respectons les règles et les critères du marché en favorisant une concurrence saine, en nous conformant à la législation anti-concurrence ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle.

Lors des contacts avec les Concurrents, les Collaborateurs et les Prestataires de Services doivent éviter la discussion d'informations privées ou confidentielles.

7. Relations avec les Médias

Les informations fournies aux Médias le seront par le Représentant Légal du Groupe Salvador Caetano ou la Personne Mandatée à cet effet, après autorisation compétente à cet effet. Avant d'être divulguée, l'information doit être validée par le Département de la Communication, qui doit s'assurer des contenus qui sont transmis aux différentes sources d'information.

L'information fournie aux Médias doit être claire et vraie, et respecter les valeurs du Groupe Salvador Caetano. L'information relative aux produits commercialisés doit toujours être validée au préalable par les départements respectifs du Groupe Salvador Caetano.

CODE DE CONDUITE
ET D'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE IV. DISPOSITIONS FINALES



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir



1. Violation du Code de Conduite et d'Éthique professionnelle:

a) La connaissance d'une violation du présent Code doit faire l'objet d'une communication immédiate à la hiérarchie directe, sans crainte de représailles de la part des Collaborateurs.

b) La violation des règles du Code peut, entre autres, constituer une infraction disciplinaire dont l'évaluation relève des Organismes Compétents. De ce fait, il sera communiqué à l'Administration de l'Entité où cela se produit. Cette communication sera faite par écrit et, après avoir été reçue par cette Administration, sera remise au Conseil d'Administration du Groupe Salvador Caetano SGPS, S.A. Ce Conseil émettra alors son avis adressé à l'organe de gestion où la violation a eu lieu, qui en tiendra compte pour décider de l'éventuelle ouverture d'une procédure disciplinaire ou d'autres procédures, sans préjudice des délais légaux.

2. Divulcation du Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle:

a) Le Code sera diffusé en interne par toutes les Entités dudit Groupe qui y participent directe ou indirectement.

CODE DE CONDUITE
ET D'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

CHAPITRE V. APPROBATION DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE



**Salvador
Caetano**

Nous aidons les Personnes
à se mouvoir



1. Ce Code a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe Salvador Caetano SGPS, S.A et est applicable à toutes ses Entités, qu'elles y participent directe ou indirectement.

2. Les titulaires des Organes Sociaux et les Collaborateurs des Entités auxquelles participe directe ou indirectement le Groupe Salvador Caetano SGPS, S.A, s'engagent à respecter ce Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle, en signant un terme d'engagement, pour l'éthique des règles de conduite présentées ici.

3. La COMMISSION DE COMPLIANCE est l'Entité responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'application du présent Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle, ainsi que de son interprétation, de la clarification des doutes ou de l'intégration des omissions.

